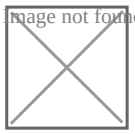

Nouvelle emploi rupture conventionnelle

Par **Bailly Leyna**, le **22/11/2018** à **16:55**

Bonjour,

Ma situation est un peu compliquée.
Je suis actuellement en congés parental, en parallèle j'ai procédé à une rupture conventionnelle signé le 22 octobre, donc fin d'homologation le 27 novembre, hors sur la convention envoyer à la direct nous avons marquer fin de contrat le 31/01. (pour une raison qui arranger mon employeur je ne voyais pas le problème) sauf que j'ai trouvé un nouvelle emploi et je commencerai le 03/12. J'ai juste un courrier à faire à la caf pour dire que j'arrete Mon congé parental.
Si mon Employeur me fais un courrier en pour dire que j'au Le droit de travailler chez quelqu'un d'autre, c'est possible ??

Par **P.M.**, le **22/11/2018** à **18:36**

Bonjour,
La fin de la période d'homologation dépend de la date de réception de la demande transmise à la DIRECCTE...
Vous ne précisez pas la raison qui arrangeait l'employeur mais à mon avis il faudrait avancer par avenant la date de rupture effective, document signé des deux parties...

Par **Bailly Leyna**, le **22/11/2018** à **18:41**

Nous pouvons faire un avenant une fois validation de la rupture ?

Car il a déjà fait une rupture conventionnelle avec un collègue à moi au 31/12 et il lui a donner que les indemnités l'égal, alors que moi il me donne beaucoup plus que les indemnités legal. Et comme notre comptable parle beaucoup il ne voulais pas que mon collègue soit au courant du montant que je vais avoir. C'est pour cela que nous avons mis un date au 31/01

Par **P.M.**, le **22/11/2018** à **18:52**

Il faut effectivement que la rupture conventionnelle soit homologuée par la DIRECCTE…

De toute façon, a priori, une fois la période de rétractation dépassée, votre collègue ne peut plus revenir en arrière…
Mais avant le 31/12, le comptable pouvait bavarder et même après sauf s'il n'était pas au courant de l'indemnité...

Par **Bailly Leyna**, le **22/11/2018** à **19:09**

D’accord merci de votre réponse.

Mon patron voulais je pense éviter que mon collègue vienne se plaindre..
La comptable n’est toujours pas au courant pour ma rupture, il va lui dire au dernier moment au moment de faire le solde tout compte..

Mais je vais lui demander de faire un avenant une fois l’acceptation De la DIRECT.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés